

Décembre 2025

Communiqué de presse de la CNDCH sur la réforme des ARS

Quelques jours après l'annonce du projet de réforme des agences régionales de santé (ARS) et les réactions des principaux acteurs sanitaires et médico-sociaux, la conférence nationale des directeurs de centre hospitalier (CNDCH) souhaite également partager sa contribution sur ce sujet majeur de structuration du paysage sanitaire en France.

Mais, et sans faire de refus d'obstacle, elle souhaite le faire de manière différente et ce faisant, considère comme absolument nécessaire de recentrer le débat sur les deux priorités, vitales, de notre système de santé : la restructuration de l'offre de soins et le financement de notre modèle hospitalier.

Car c'est bien de ces deux thématiques, avers et revers d'une même médaille, que souffre aujourd'hui l'hôpital public, et ce quel que soit le jugement que l'on puisse porter sur le travail des ARS.

Si la santé est constamment placée en tête des sondages d'opinion sur les priorités des Français, et malgré toute l'énergie déployée sur le territoire pour faire vivre les fondamentaux du service public hospitalier, force est de - trop régulièrement - constater que la pratique diffère des valeurs. L'égalité d'accès aux soins et le principe de continuité et de gradation ne sont pas toujours au rendez-vous de nos réalités hospitalières.

Nos services d'accès aux urgences (SAU) sont saturés et les équipes médicales y déplorent en conséquence une qualité de soins au rabais, certaines de nos maternités sont maintenues à bout de souffle en dépit là aussi parfois de la sécurité des soins, nos unités neuro-vasculaires sont absentes dans 35%¹ des groupements hospitaliers de territoires (GHT) et certains autres territoires « *ne prennent pas en charge des pathologies graves comme l'AVC et l'infarctus du myocarde* »².

Par ailleurs, nos établissements publics de santé connaissent une dégradation historique de leur situation financière.

En 2024, le déficit a doublé par rapport à celui de 2023 pour s'établir à plus de 2 milliards d'euros sur les budgets consolidés. Ces difficultés financières engendrent d'importantes tensions sur la trésorerie des centres hospitaliers. Ainsi, les deux tiers de nos établissements estiment rencontrer des difficultés de trésorerie et 23,5% des établissements ont un délai global de paiement supérieur à 100 jours. Si certaines marges d'efficience peuvent être identifiées en interne, la nature structurelle de ces déficits ne doit pas être ignorée. L'iniquité des modalités de financements entre le secteur public et le secteur privé en est la cause principale. Le secteur public assume, à

¹ Les GHT, octobre 2020, Cour des comptes

² Les GHT, octobre 2020, Cour des comptes

des tarifs largement insuffisants, l'intégralité de la réponse aux besoins de santé, y compris la permanence des soins, tandis que le secteur privé sélectionne son activité au prisme de sa rentabilité.

Bien que consciente de la situation budgétaire nationale, la CNDCH considère que les leviers relatifs à l'efficience qui pourront être mobilisés en interne seront vains s'ils ne s'accompagnent donc pas d'un appui exogène des ARS et de l'Etat en faveur d'une véritable régulation du secteur privé, d'un accompagnement renforcé à l'universitarisation des territoires et à la correction des effets délétères de l'extrême métropolisation de nos territoires.

C'est donc bien à l'aune de ces véritables impératifs pour la viabilité de notre système de santé que la réforme des ARS doit être envisagée.

Mais cette réforme ne peut objectivement pas prendre pour base et pointer du doigt les insuffisances des ARS alors même que celles-ci subissent et sont affaiblies par une instabilité ministérielle majeure ces dernières années (8 ministres en 3 ans). Par ailleurs, si on considère que l'Etat a failli dans ses missions, peut-on sérieusement imaginer que les Départements y parviennent au regard des constats d'échecs, reconnus par tous, en matière d'aide sociale à l'enfance ou de l'efficacité des maisons départementales des personnes handicapées ?

La volonté d'un « Etat stratège et fort »³, porté par ce projet de réforme, justifie que celui-ci en période de crise parle d'une seule voix et donc que soit certainement mieux articulées l'action de l'ARS et celle du préfet. Mais à contrario, au quotidien, l'action d'un Etat « stratège et fort », nécessite que ne soient pas fragmentés ces différents pans d'une même politique ; et donc que les ARS ne se trouvent ni démembrées ni délégitimées mais qu'au contraire, on leur donne davantage demain qu'aujourd'hui les moyens d'être au rendez-vous des défis sanitaires actuels et futurs, que sont la correction des inégalités d'accès aux soins dans les territoires, la réponse aux besoins de financement des mesures d'accompagnement au vieillissement de la population, la hausse continue des pathologies chroniques et le soutien au financement des progrès médicaux.

Si la CNDCH ne s'inscrit donc pas dans le projet de réforme, entendu au sens de réforme du périmètre des ARS, elle appelle de ses vœux d'une part à un renforcement des responsabilités des directeurs généraux des ARS, à l'instar de ce qui a été initié avec le décret 2023-260 du 7 avril 2023 relatif à leur droit de dérogation et d'autre part, dans ce droit fil, à un repositionnement fort de la place des ARS dans le paysage sanitaire et médico-social, seule garantie de succès aux réponses à apporter aux impératifs de santé publique précédemment présentées.

Naturellement, la CNDCH n'ignore pas que le calendrier politique (élections municipales puis présidentielles) peut sembler s'opposer à ce type d'ambition profondément réformatrice. Toutefois, le temps politique ne doit pas et ne doit plus être confondu avec

³Courrier de Madame la Ministre, Stéphanie Rist, aux DG ARS, le 14 novembre 2025

le temps de l'action. Et sur le sujet particulier de notre système de santé, il est plus qu'urgent de passer à l'action.

Mais s'il est urgent d'agir, il est encore plus urgent, en amont, de se poser les bonnes questions. C'est la contribution que voici de la conférence nationale des directeurs de centre hospitalier qui se tient par ailleurs à la disposition des pouvoirs publics pour alimenter la réflexion et les propositions.

Contact :

Conférence nationale des directeurs de centre hospitalier

Pauline Di Mascio, secrétaire générale

president@cndch.fr

06 19 95 42 84